

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 04 MARS 2024

DEPARTEMENT

DU

LOT-ET-GARONNE

**COMMUNE DE
SEYCHES**

L'an deux mille vingt-quatre le 04 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2024

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M.BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika arrive à 20h20, M.ROYER Jean-Baptiste, M.COSTALONGA Hervé, M.BOUTELIER Jean-Alain, Mme LAFON Marie-Christine, Mme VARAGO Sandrine, M.DEON Fabien, M.FAURE Ludovic, Mme CORBEL Graziella, Mme BRIAUD Laetitia quitte la séance à 20h34.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Etaient absents : Mme SERRES Aurélie, Mme DELSOL Vanessa, Mme MAGES Séverine.

Etaient excusés : Mme SERRES Aurélie, Mme DELSOL Vanessa, Mme MAGES Séverine

Pouvoirs : Mme SERRES Aurélie a donné pouvoir à Mme LE FORT Erika, Mme DELSOL Vanessa a donné pouvoir à M.BALSAC Olivier, Mme MAGES Séverine a donné pouvoir à M.VIGO Emmanuel

M.ROYER Jean-Baptiste a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation PV du 13/02/2024
- 2- Approbation du compte de gestion 2023
- 3- Vote du compte administratif 2023
- 4- Devis éclairage solaire abri bus route du petit moulin
- 5- Devis réentoilage de 2 stores corbeilles (secrétariat mairie)
- Informations :
- Questions diverses :

Le Maire, Emmanuel VIGO, a présidé la séance.

Ouverture de la séance à 20h02

M.VIGO va présenter le compte administratif et le compte de gestion afin d'alléger un futur conseil sur le budget 2024.

Monsieur VIGO indique que le procès verbal du 13/02/24 présente une erreur ; il indique qu'il y a une erreur d'orthographe sur le prénom de Monsieur DEON Fabien et nom Faaien dans le sujet N° 3 ADHESION au CAEU47.

M.VIGO va indiquer chaque indemnité perçue par les élus. Documents joints au cahier.

M.VIGO va présenter le tableau du compte administratif 2023 de façon plus synthétique.

Résultats de fonctionnement joints au cahier

Mme LEFORT Erika arrive à 20h20

Départ de Mme BRIAUD Laetitia à 20h34.

Il n'y a pas de questions sur la présentation des documents.

DELIBERATION

1. Approbation du PV du 13/02/2024

DELIBERATION N°1 DU 04 MARS 2024
Approbation du procès-verbal du 13 février 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'assemblée, il demande si il y a des observations. Il n'y a pas d'observation.

Le procès-verbal est approuvé à **13 voix et signé** .

2. Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil municipal vote le compte de gestion 2023 à 13 voix pour, 0 contre, 1 abstention,

DELIBERATION N°2 DU 04 MARS 2024
Approbation du compte de gestion 2023

Le maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal vote le compte de gestion 2023 à 13 voix pour, 0 contre, 1 abstention, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3. Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le Maire sort de la salle à 20h44

Monsieur BALSAC fait signer la feuille

Monsieur BALSAC indique les chiffres du compte administratif.

lors du vote le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et vote le compte administratif 2023 à voix 11 pour, 1 contre (M.BOUTELIER Jean-Alain), 0 abstention

DELIBERATION N°3 DU 04 MARS 2024 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.VIGO Emmanuel Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	975 409.16
	Réalisé :	191 217.47
	Reste à réaliser :	711 829.00
Recettes	Prévus :	1 167 549.78
	Réalisé :	778 332.75
	Reste à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 233 310.77
	Réalisé :	755 277.39

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	1 233 310.77
	Réalisé :	1 380 365.72
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	587 115.28
Fonctionnement :	625 088.33
Résultat global :	1 212 203.61

Le Maire s'étant retiré lors du vote le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et vote le compte administratif 2023 à voix 11 pour, 1 contre , 0 abstention

4. DEVIS ECLAIRAGE SOLAIRE ROUTE DU PETIT MOULIN

Monsieur VIGO présente le devis pour l'éclairage : 4121.99 €.

L'éclairage est plus puissant que le précédent : en effet il éclaire tout le carrefour.

Reste à charge pour la commune de 2679.29 €, le reste étant financé par Territoire d'énergie

Vote : 9 voix pour, 0 contre, 5 abstentions(M.BALSAC, M.COSTALONGA, Mme CORBEL, M.FAURE, M.BALSAC pour son pouvoir de Mme DELSOL).

**DELIBERATION N°4 DU 04 MARS 2024
DEVIS ECLAIRAGE SOLAIRE ROUTE DU PETIT MOULIN**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de changer l'éclairage solaire à l'abri bus route du petit moulin car ce dernier datant de 2016 ne fonctionne plus .

Un devis a été demandé à TE 47.

Le coût du démontage et du remplacement de l'éclairage solaire est de 4 121.99 € HT

La contribution de la Commune s'élève à 65% du HT soit 2 679.29€

Le montant à la charge de TE 47 s'élève à 2 267.10€

Il est proposé au Conseil municipal de régler cette contribution soit :

- En fonds de concours en 1 seul paiement en investissement
- En contribution fonctionnement sur :
 - 1 exercice soit 2679.29€
 - 2 exercices soit 1339.65€
 - 3 exercices soit 893.10€
 - 4 exercices soit 669.82€
 - 5 exercices soit 535.86€

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de :

- Régler la contribution en fonctionnement en 1 seul exercice pour un montant de 2 679.29€

9 voix pour, 0 contre,5 abstentions.

5. DEVIS REENTOILAGE DE 2 STORES

Monsieur VIGO présente un devis de réentoilage de deux stores devant la mairie pour un montant de 2 472.00€ HT.

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION N°5 DU 04 MARS 2024 DEVIS REENTOILAGE DE 2 STORES CORBEILLES (SECRETARIAT MAIRIE)</p>

Monsieur le maire explique que les deux stores du secrétariat de la Mairie doivent être changé car ils sont très abimés. Ils datent de la rénovation de la mairie.

La Société STORES ALPAGO a donné un devis pour le réentoilage des 2 stores avec la pose.

Le devis s'élève à 2 472.00 HT soit 2 966.40€ TTC

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide :

- D'accepter le devis de la société STORES ALPAGO pour un montant de 2 966.40€ TTC
- Décide d'inscrire cette dépense en section d'investissement article 2188 opération 40

14 voix pour, 0 contre,0 abstention.

Mme CORBEL Graziella part de la séance à 21h17

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

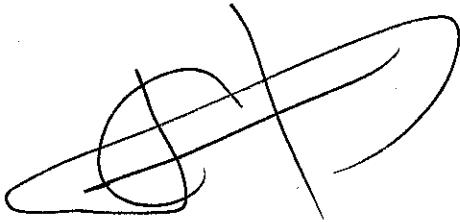
INFORMATIONS :

- Monsieur BOUTELIER informe que des panneaux de signalisation ont disparu (vitesse et lieu-dit). Un panneau a été fauché par une voiture. (Le coût d'un panneau aux normes est d'environ 1500€)
- Monsieur BOUTELIER demande si les personnes de la liste des personnes vulnérables ont été contacté récemment. Le Maire indique qu'il faut un évènement spécifique
- Monsieur BOUTELIER dit qu'un Sous-Préfet a été élu et une Député, va-t-on les inviter. Monsieur VIGO indique qu'il ne cautionne pas les idées de la Député qu'il juge contraire à son étique. Aucun évènement proche ne sollicitent leur présence.
- Monsieur BOUTELIER demande si on a eu des informations sur les 85 ans du Jumelage. Non aucune information n'a été communiqué.
- Monsieur BOUTELIER informe qu'il a reçu un mail pour un duo de chanteurs corses qui serait disponible courant 2025. Le nom du groupe est Fiuminale.
- Monsieur VIGO indique qu'il y aura 2 réunions pour les nuits d'été. Il s'occupe des barnums et des prêts de matériel. La commune essuie des refus.
- Madame LAFON indique que plusieurs personnes âgées demandent pourquoi en fin d'année la mairie ne donne pas de panier garni. Monsieur VIGO pense que c'est du clientélisme.

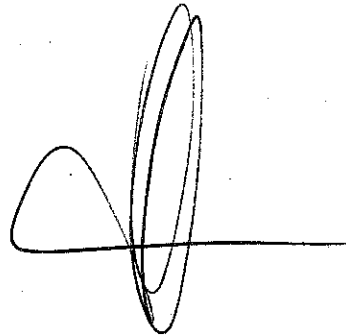
La séance est levée à 21 heures 54

SIGNATURES :

Le Président de séance,
Emmanuel VIGO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Baptiste ROYER

A handwritten signature in black ink, featuring a large vertical oval shape with a horizontal stroke crossing it near the bottom, and a long horizontal line extending to the right.